

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-2-8-2

Séance du vendredi 18 février 2011

**PROGRAMME E758  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
ACTIVITES PERISCOLAIRES EN LANGUE REGIONALE  
DANS LE CADRE COMMUNAL  
ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-4-8-2 du 7 décembre 2010 relative au BP 2011 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à la commune d'INGERSHEIM une subvention de 600 € au titre des activités périscolaires en langue régionale.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, chapitre 65, nature 65734, fonction 28.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions